

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.
L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'AVENIR,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

ANNONCES.

PRIX: Six lignes et au-dessous, première insertion. 2 6
Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3 4
Au dessus par lignes. 4
Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.
Dédution libérale faite sur les annonces à être publiées longtemps.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

Assemblée d'Yamachiche.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HON. L. J. PAPINEAU.

Rapporté pour l'Avenir.

Messieurs les électeurs du comté de St. Maurice,

Je me trouvais, après plusieurs années d'absence forcée, heureux au milieu des miens et d'amis affectionnés, décidé à ne plus retourner à la vie publique, lorsque le souvenir de l'indépendance avec laquelle je m'étais efforcé, pendant une longue suite de temps d'être utile à ma patrie vous a portés à envoyer vers moi M. Richer et autres personnes respectables, pour m'inviter à accepter la représentation de votre comté, sous tous rapports, tant sous celui de sa population, que sous ceux des lumières, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et du patriotisme, l'un des meilleurs, et des plus importants du pays. Cet honneur, je vous en remercie; je l'ai reçu avec reconnaissance, comme une preuve d'approbation de la part de mes compatriotes en faveur de mon passé qu'ils avaient sous les yeux. Il y a à l'époque actuelle quarante ans que je suis entré pour la première fois dans la vie publique. Pendant cette longue période, divers comtés m'ont successivement porté en parlement, et j'ai, pendant tout ce temps su conserver la confiance publique, ainsi que la bienveillance avec laquelle on m'a choisi longtemps comme orateur de la chambre d'assemblée. Je puis le dire sans orgueil, toujours j'ai été fidèle aux mêmes principes; j'ai marché et voté avec la majorité des représentants; tout ce que j'ai fait, je l'ai fait avec cette majorité, avec son approbation. Or, j'ai à vous demander aujourd'hui, messieurs, si après les malheurs que le pays a éprouvés, après les jugements d'iniquité qui nous ont condamnés à l'exil, à la déportation, à la mort, vous entretenez sur la conduite de vos représentants d'autrefois des idées moins favorables que par le passé? J'ai à vous demander si vous croyez que depuis la réunion forcée des deux provinces, les représentants du Haut-Canada, gens qui ne vous connaissent, ni vous ni vos besoins, font mieux vos affaires, qu'elles n'étaient faites lorsque vous aviez une chambre composée toute de représentants pris dans cette partie de la province et au milieu de vous? Tous ensemble nous avons lutté énergiquement et constamment contre les tentatives d'empiétement de l'Angleterre. Depuis les violences subies, et l'infériorité publique décrétée contre nous en haine de notre nationalité, les tentatives d'asservissement ont devenues de plus en plus accélérées. La tyrannie exercée contre le peuple canadien est devenue de plus en plus dure, de plus en plus criante; et nous pouvons dire merci à nos bons amis du Haut-Canada si nous avons été pillés de sommes immenses; si nous sommes entrés dans un système d'emprunts toujours croissants; de dettes à peine rachetables; d'argent arrachés de vos mains pour être versés dans leurs mains; d'engrais enlevés à vos terres, pour être répandus sur leurs terres. On nous a mis à la merci du Haut-Canada au moyen d'un mauvais système représentatif; on nous a livré pieds et mains liés à l'exploitation de ses habitants insatiables. Les Hauts-Canadiens sont de beaucoup moins nombreux que nous, ils ont une représentation proportionnellement plus forte, qui leur permet de nous tenir dans un asservissement continu, contre lequel nous ne pouvons cesser de réclamer, sans honte, sans déshonneur sans rapide appauvrissement. Le Haut-Canada compte moins de 600000 habitants, le Bas-Canada en compte au moins 800000. Nous avons droit à une représentation basée sur cette population. Si nous nous croyons les égaux des autres hommes; si nous croyons avoir les mêmes droits que nos co-sujets des quelque race qu'ils puissent être; si nous croyons n'avoir pas à nous soumettre volontairement à la dégradation, ou à rougir de notre origine; si nous aimons sincèrement la patrie canadienne; si, enfin, nous croyons que sans être supérieurs nous ne sommes en rien inférieurs, soit sous les rapports de la moralité, de l'intelligence, de l'industrie, soit enfin sous quelque rapport que ce puisse être à nos frères en servage colonial, à nos co-sujets de toute origine: Si nous croyons que les 800,000 habitants de l'une des provinces, aussi bons, justes, respectables, que les 600,000 de l'autre province, que ces derniers, s'ils ne disent pas que nous sommes une espèce inférieure, nous, des noirs et eux des blancs, une population qui doit être nécessairement dominée, demandons la réforme de cet abus? demandons la réforme électorale basée sur la population? récrions nous hautement contre l'injustice? On ne doit jamais ni flatter, ni paraître aimer ceux qui nous maltraitent, nous méprisent ainsi; qui agissent envers nous comme le maître agit envers son esclave, avec toute la bassesse, l'insatiabilité de la tyrannie que partout et toujours le maître a exercée contre l'esclave. Nous devons nous élever contre eux de toute la puissance de notre âme, et repousser l'injustice de quelque part qu'elle vienne; c'est notre droit, c'est plus, c'est notre devoir.

Elu, après huit ans passés à l'étranger, et me présentant pour la première fois devant vous, depuis mon élection, je dois à la première occasion qui s'en offre, et avant d'aller plus loin, réfuter quelques calomnies que l'on s'est plu, à dessein, quelque part, de vomir contre moi. Et d'abord, je dois dire que je ne puis que rester bien froid et bien indifférent à ce que débitent ceux qui se plaisent

ainsi à m'injurier, et à m'attribuer des intentions coupables. Leurs philippiques sont vaines. Quelle que puisse être la méchanceté des procédés de ceux qui nous accusent, tout cela est bientôt oublié, et fait peu d'impression, du moment où l'on est sûr que le pays et ceux pour qui seuls l'on a toujours travaillé, et dont on s'occupe seul d'avoir l'estime, nous rendent pleine et entière justice, et sont confiants dans l'honnêteté et la justesse de nos intentions. De grands malheurs sont venus fondre sur le pays: A l'ordre d'hommes sanguinaires et brutaux, une soldatesque effrénée s'est répandue dans nos campagnes, semant partout l'effroi, la consternation et le deuil; nos domiciles ont été violés, nos maisons, nos églises, nos villages entiers sont devenus la proie des flammes; les potences se sont élevées menaçantes sous nos yeux; le sang a coulé avec abondance, nous avons été ou emprisonnés ou expropriés ou pendus. Personne qui n'ait perdu quelques parents, quelques amis; personne qui n'ait le deuil dans le cœur à la vue de ruines couvrant encore nos campagnes, ou au souvenir de ces jours de malheurs. Se sont là des choses que personne ne regrette plus que moi-même. Mais par rapport à ces infortunes une grande injustice a été faite contre laquelle je dois réclamer. On a dit malicieusement, M. Papineau est la cause de tout ceci; c'est lui qui nous a menés là. On a mis sur moi la responsabilité toute entière de ces néfastes événements. Or, tant que ça été la presse anglaise qui a porté contre moi de si folles accusations je m'en suis moqué; je les ai regardées comme de méprisables déclamations: tant mieux, me disais-je; rien de plus heureux pour moi que de mériter la désapprobation d'une presse aussi démoralisée, aussi hostile aux intérêts canadiens, qui à l'unanimité m'injurie, sans jamais me traduire, sans mettre ses lecteurs à même de juger de la nature des accusations que l'on porte contre un concitoyen. Mais ce n'est pas la même chose aujourd'hui que l'injure me vient directement de ceux avec qui j'ai agi de concert; aujourd'hui qu'ils me disent avec une lâche effronterie que c'est moi et moi seul qui ai été l'auteur de tout le mal; que c'est moi et moi seul qui ai amené les malheurs de trente-sept et trente-huit. Je prends ma part de la responsabilité, mais pas plus. Un homme seul est aussi impuissant pour le mal que pour le bien; et je ne puis seul avoir produit de si grands résultats. Toutes les résolutions alors passées en chambre, étaient l'œuvre d'une grande majorité. J'ai voté avec cette majorité et veux bien en porter la responsabilité; mais que ceux qui ont voté avec moi en portent aussi leur part. Notre ouvrage était un ouvrage commun; chacun y a mis la main; tous ensemble, pas plus les uns que les autres, nous devons en répondre. Ce qui se faisait alors en chambre était partout secondé, approuvé dans le pays; et je trouve odieux qu'on vienne maintenant condamner aussi péremptoirement ce qui a été fait; je trouve que c'est mépriser l'opinion publique, et se mépriser soi-même, que de venir dire aujourd'hui, ainsi qu'on l'a dit: " tout ce qui a été fait avant les troubles a été mal fait; nous ne savions pas ce que nous fisions, nous agissions comme des aveugles, des insensés; illusionnés que nous l'étions, nous marchions à tâtons à la remorque d'un homme qui nous menait tous, là et partout où il voulait." Eh! bien, cet homme où vous menait-il? A la revendication paisible, légale, constitutionnelle, de vos droits, de vos libertés, lésées, méprisées, anéanties. Quant à la prise d'armes, elle n'a été prévue ni conseillée par personne de sensé et de poids. Mais quand il n'y a plus eu de gouvernement civil, quand de prétendus loyaux s'élevaient au dessus des lois et du magistrat, ont sans ordres et sans connétables, arraché des citoyens de leurs demeures, pour les trainer en triomphe au milieu des paroisses, vers la prison; chacun a compris qu'il n'y avait plus d'ordre légal pour protéger l'innocence paisible, dans le sanctuaire violé de son domicile. L'indignation et l'armement furent spontanés pour repousser la force par la force. J'ai conseillé fortement, quand l'Angleterre était injuste, de faire tout en soi pour, au moyen de notre industrie, nous rendre le plus possible indépendants d'elle. Je disais: le gouvernement est injuste, il repousse les vœux du peuple, pour n'exaucer que ceux du petit nombre, que ceux de quelques gens en places, d'une clique aristocratique. Eh bien! embarrassons le gouvernement, faisons tout en notre pouvoir pour rendre la colonie à charge à la métropole. L'Angleterre est injuste, eh bien! ne consommons ni le rum qui tue et met le chagrin dans nos familles, ni les autres produits de l'Angleterre qui au moyen des taxes grossissent un revenu que l'on nous dérobe. Habillez vous de votre étoffe du pays: vous n'en aimerez que plus vos familles, vos femmes et vos filles quand vous les verrez occupées journellement à faire vos habits; quand grâce aux épargnes qu'elles auront faites en n'usant pas des produits de l'Angleterre, vous verrez l'aisance régner dans vos maisons, dans vos campagnes. Mes conseils n'ont pas été plus loin. Ils ne tendaient qu'à rendre le peuple plus in-

dustrieux, plus indépendant, plus moral, et par conséquent plus heureux. Quand on vit de ses propres produits et qu'on a la conscience nette, on est plus content qu'avec les faveurs d'un mauvais gouvernement. C'était là tous mes conseils; je n'en ai pas donné de mauvais, de nature à nuire à mes compatriotes dont j'ai de tous temps cherché le bonheur. Et quand bien-même il serait vrai que je leur eusse conseillé quelque mauvaise mesure, je ne vois pas que je dusse être regardé comme plus coupable que les autres.

Vous connaissez maintenant ces conseils; à vous de les juger; si on les pense mauvais, je suis prêt à me soumettre à la censure; je mérite peut-être la plus grande part du blâme. Mais ce n'est pas chez une population intelligente comme celle-ci que l'on désapprouve aujourd'hui ce qu'on approuvait hier, ce qui a été approuvé par le pays tout entier. Nous n'avions pris pour forcer l'Angleterre à accéder à nos justes demandes aucun autre moyen que ceux que j'ai mentionnés. Les dépêches officielles de lord Gosford ont reconnu, que malgré l'embaras et la perte de revenu que causait notre agitation, nous nous renfermions dans les bornes de la légalité et que l'on ne pouvait pas nous poursuivre; autretiens, autres hommes, autres maximes. C'est sous un ministère libéral, que la presse canadienne, qui est son organe, dénonce nos jours de deuil, comme des jours de crime. Elle dénonce comme dangereuse toute expression de sentiment généreux. Elle veut que le peuple ne parle pas, ne s'assemble pas pour délibérer sur sa situation; pour examiner si elle est bonne ou mauvaise, et pour se plaindre s'il la juge être mauvaise. Elle censure les assemblées de Québec. Elle censurera celle-ci. Demander justice, c'est embarrasser ceux qui ne veulent pas rendre justice: demander une réforme parlementaire basée sur la population: c'est embarrasser un ministère, qui est mieux que juste, il est libéral, dit-on. S'il pense comme vous, vous lui aidez, en lui faisant connaître votre pensée. Quelque réforme que vous demandiez, grande ou petite, l'on viendra toujours pour vous empêcher de la faire, avec le même épouvantail, cela va ressusciter les troubles et les vengeances de 1837.

Quelle leçon ne donne pas l'histoire des tems malheureux, pendant lesquels, les enfants de la patrie canadienne ceux qui s'aimaient comme des frères, n'ont pas pu se réunir, comme nous pouvons le faire, comme nous le faisons aujourd'hui, avec bonheur pour vous et pour moi. L'exil et la déportation avaient banni vos frères jusqu'aux antipodes; leur tête avaient été mises à prix; plusieurs ont péri. Nous les pleurons et nous respectons leur mémoire. Que reste-t-il de ces monstrueux excès, de ces sanglantes exécutions militaires, de cette inutile stupidité? La honte à ceux qui ont signé les sentences, décrété les proscriptions, payé et reçu le prix du sang; le remords chez la plupart de ceux qui ont médié ces actes de vengeance brutale; l'aveu qu'ils ont eu tort, et que nous avions raison. Qu'a donc gagné l'Angleterre, par l'ensemble des gaspillages, d'hommes, d'argent, d'honneur, et de légalité, qu'elle a prodigués, et jetés aux quatre vents, pour écraser les amis du Bas-Canada; ceux qui ne réclamaient que ses droits incontestables? Elle y a gagné de faire triompher cet inexorable, inflexible, décret de la providence, qui veut, qu'un peu plutôt ou un peu plus tard, l'injustice retombe avec plus de mal et plus de honte, sur celui qui la commet, que sur celui qui la subit.

Ce n'est qu'à cette époque que plusieurs de nos hommes publics se sont retirés de la province. L'Angleterre a dans la suite commis des crimes aussi nombreux qu'énormes; crimes dont elle a rougi depuis et sent aujourd'hui la folie. A quoi en effet ça lui a-t-il servi? A-t-elle par là diminué nos sujets de plaintes, de mécontentement? s'est-elle par là attiré la confiance publique? Non; ces excès n'ont servi tout au plus qu'à la rendre plus odieuse.

La plupart de ceux dont les têtes ont été mises à prix sont dans les emplois, et les plus honorables d'entre eux font mieux que d'exercer le pouvoir, ils le méprisent, le repoussent. Il a été offert des places à des hommes respectables; ils les ont refusées. " Non, ont-ils répondu, vous soutenez contre nos compatriotes des lois oppressives; vous donnez à la province voisine des représentants plus nombreux qu'à celle-ci; vous nous insultez en nous interdisant l'usage de notre langue, en vous rendant les pareils de l'autocrate de Russie, que vous traitez de despote et de vandale, parcequ'il a privé la malheureuse Pologne de l'usage de sa langue, tout en vous rendant coupables envers nous de la même barbarie; nous ne voulons, ni ne pouvons accepter vos places, quand ces injustices subsistent. Vous, non pas despotes de Russie, mais grands ministres d'Angleterre, mais honorables membres de la chambre des communes, vous dénoncez comme tyrannique, comme immoral la conduite de l'empereur Nicolas envers la nation polonaise, et vous la renouvez à votre honte contre le peuple canadien. Eh bien! encore une fois nous ne voulons pas de vos places. Ce serait vous rendre une popularité acquise par une juste et honorable opposition, lorsque

doivent avoir plus de représentants

vous étiez coupables de moins d'oppressions, que nous n'en avons subies depuis. Vos places ne peuvent être acceptées avec honneur pour eux-mêmes, et avec utilité pour leurs compatriotes, par des Canadiens-Français surtout, qu'après que vous aurez réintégré dans l'égalité de droits politiques, les habitants du Bas-Canada avec ceux du Haut. Jusques-là, un homme qui accepte une place de ministre sans conditions; sans expliquer qu'il y travaillera de suite à faire cesser cette inégalité, se déshonore. Il reconnaît son infériorité, il s'y soumet: par son choix et par son fait, il devient un homme inférieur: l'instrument du Haut-Canada, nullement le défenseur éclairé des droits du Bas-Canada.

Des places ont été offertes à M. Girouard, il a repoussé ces propositions; il a bien fait. Ce refus, c'est comme s'il avait dit: Non, des hommes qui s'honorent eux-mêmes, qui honorent et respectent leur pays, ne doivent pas accepter de places sous un pareil gouvernement qui laisse subsister l'injustice, sous un gouvernement qui a versé le sang innocent, emporté qu'il était par la violence d'une minorité qu'il devait contenir. Oui, la mort d'un citoyen sans procès par jurés, quand les tribunaux sont ouverts et accessibles, c'est aussi bien un meurtre que celui d'Abel par Cain. Le monde épouvané devait fuir et repousser le meurtrier. L'on devra fuir, et repousser vos dons et vos emplois. A quoi donc a servi la violence de l'Angleterre, puisque les offres que fait le gouvernement sont refusées, excepté par des hommes qui n'ont pas pleine confiance dans sa justice, qui n'acceptent des charges que dans la certitude de ne pouvoir faire qu'un peu de bien, renonçant à l'idée de toute réforme importante. Je pense que ceci est mal, que ces hommes ont tort; quelque triste opinion que j'aie du bon vouloir anglais, je crois qu'on peut faire plus de bien que celui auquel on semble vouloir s'en tenir; que dans tous les cas il faut demander les réformes dont nous sentons le besoin. Si on ne les demande pas, nous pouvons être certains de nous en passer longtemps; si on ne nous les offrira certainement pas; ce n'est pas dans la nature du gouvernement métropolitain. Si nous voulons le renforcement des abus que l'on fait peser sur nous, il faut de toute nécessité en témoigner le désir, et prendre les moyens de nous le faire accorder; il faut se remuer, s'agiter.

Qu'on ne vienne pas me demander, comme il a été fait quelque part, à quoi ont servi les cinquante années de lutte dans laquelle s'est trouvé engagé le pays? Cette question est d'une mauvaise foi, d'une ingratitude pour le grand nombre d'hommes de mérite, de dévouement, de sacrifices, qui ont servi la patrie pendant cette période, d'une ignorance crasse. A quoi ont servi ces cinquante années d'une lutte persévérante, glorieuse? Mais, c'est par elle que nous avons tout obtenu; c'est par elle que nous avons renversé un gouvernement de force et d'oppression, de déguisement, qui s'était comme fait une lâche loi de résister à la volonté du pays. Les désirs, les besoins du peuple étaient exprimés en chambre et soutenus par une majorité de 60 à 70, contre une minorité de 7 à 8. Or, l'Angleterre en face de tout ceci, ne sut avoir recours en premier lieu qu'à la garde du corps et à quelques millions de folles dépenses. Depuis, comme je l'ai déjà dit, on en a eu honte, on en a rougi, et l'on nous a doté d'un gouvernement nouveau, que l'on nous a dit être excellent; mais à l'efficacité duquel je n'ai jamais cru. A un système impérial on a substitué un système cauteleux. A un ordre de commandement et de coercition, un ordre de fraude et de corruption. On ne fouette plus les gens, on les achète, et grâce à Dieu, les moyens d'acheter, sont tout à l'heure épuisés. A en juger d'après ses résultats, jusqu'ici ce gouvernement prétendu responsable, n'est absolument bon à rien. Il n'a eu et ne peut avoir pour tout effet que le pillage, la démolition, et l'assujétissement des Bas-Canadiens aux Haut-Canadiens. Ce système de gouvernement a de mauvais effets pour les deux provinces, pour le Haut comme pour le Bas-Canada. Il est cause que l'on fait de mauvaises lois pour l'un comme pour l'autre; c'est pour tous les deux un premier degré de servage. Mais nous, nous avons été de beaucoup les plus souffrants. Nous avions une langue, des lois, des institutions, la conservation desquels nous était garantie et par le droit des gens et par les traités faits avec la France. La morale le droit public la législation de l'Angleterre par les statuts de 1774 et de 1791 nous les assurait, avec le droit de les retenir tant qu'on ne voudrait pas nous en défaire, et les changer. Langue, lois, institutions, tout a été voilé sans frein ni pudeur, tout a été attaqué ou nous est enlevé, sans honte, ni scrupule; rien de cela n'est plus confié à la garde de ceux qui les connaissent et les chérissent. Tout est livré à la merci d'une minorité qui ne les connaît pas, et qui les hait. Si elle prétend conserver cette usurpation elle veut la haine entre elle et nous.

A continuer.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, MEECREDI, 14 JUN 1848.

Reforme Electorale.

(Suite et fin.)

Créés dans un but de bien-être général, fondés dans la vue d'assurer à tous la jouissance de leurs droits, la sûreté, la liberté, la propriété, les gouvernements loin d'amener les heureux résultats qu'on en attendait dégénérent bientôt, mal constitués qu'ils étaient, en une source féconde de

désordres sociaux. Les hommes du pouvoir s'étant corrompus, au lieu d'employer la puissance qu'on leur avait remise à faire le bonheur de leurs sujets, ils s'en servaient dans leur fol emportement, dans le désordre de leurs cœurs à asservir, à tyranniser les masses, sans pitié, sans merci; elles se virent successivement privées, sans ressources et de leurs biens et de leurs libertés, sans lesquels la vie n'est plus qu'un fardeau bien triste. La terre se couvrit comme d'un immense manteau de deuil, que le sang tacheta; elle n'offrit plus que des scènes hideuses, de carnage, et d'horreur; l'homme ne vécut plus bientôt qu'au milieu des larmes et des sanglots, du sang et des gémissements! partout il se vit exploité, ruiné à l'envie par et au profit des oligarchies, des aristocraties et de mille autres tyrannies de toutes dénominations; pouvoirs infernaux faits pour le malheur de l'humanité.

Ce triste état de choses se continua bien longtemps. Mais que disons nous? il se continue, quoiqu'à un moindre degré peut-être, encore de nos jours. Souvent les nations lasses, vaincues par le poids de l'injustice se sont soulevées menaçantes contre un pareil désordre. Et alors, voyez les, dans leur, colère tout tombe devant elles; les divisions intestines, les guerres civiles sévissent partout; le sang coule à grands flots, la mort plane, elle court rapide, furieuse, de rang en rang, de places en places; les trônes sont renversés, les couronnes foulées aux pieds et les dynasties changées mille et mille fois. Mais vains efforts; toujours le mal se propage, et les révolutions, en conséquence, se renouvellent. De siècles en siècles il est vrai, les empires sont détruits, les royaumes demembrés; mais peine inutile toujours. Ce n'était pas le sang, ce n'était pas par la substitution d'homme faillible aux hommes faillibles simplement, que les abus du pouvoir devaient être arrêtés, que la terre devait être libérée. Inutilement les grandes secousses s'opéraient elles. La cause du mal subsistait, et il devait naturellement se perpétuer bon gré malgré. Changer les dynasties ce n'était arrêter le mal qu'un instant; toujours devait-il, ne pouvait-il manquer de renaître, de se perpétuer. En vain aussi, les révolutions se succèdent-elles sanglantes, épouvantables: toujours les Caligala, les Tibère, les Néron, se succèdent aussi infailliblement pour le malheur et la honte de l'humanité qui tremble et gémit sous leurs mains infernales. Ce n'était, comme toujours, qu'en attaquant le mal dans sa racine que l'on pouvait espérer quelque soulagement, quelques heureux résultats. Là était le grand, le principal remède aux maux de la société. Malheureusement on ne le découvrit que fort tard. Ce remède consistait à retirer des mains du pouvoir cette puissance illimitée que, comme nous l'avons vu, on lui avait à tort abandonné, pour ne lui en laisser que juste ce qu'il lui en fallait pour atteindre ses fins, assurer à chacun ses droits, comme le forcer à l'accomplissement de son devoir. Le surplus de cette puissance devait être conservée à la société comme frein contre toute tentative d'empiétement de la part de ses gouvernants, dans leurs moments de frénésies, de corruption.

Ce remède, ce frein contre les abus de l'autorité, on l'a trouvé dans le système représentatif, grande et sublime découverte des temps modernes, qui seule peut nous donner la garantie d'un gouvernement juste, équitable. Tous les publicistes, depuis Montesquieu et Blackstone, jusqu'à nos jours, s'accordent et proclament d'une voix unanime que, hors une bonne représentation, tout bon gouvernement devient impossible, quel qu'en soit la forme ou la composition. Et ce que les juristes proclament ainsi, l'expérience de tous les temps le prouve surabondamment. En effet, les gouvernements, nous le savons, chez les anciens, ont été ou ne peuvent plus imparfaits; et si ceux de nos jours ont quelques avantages sur ceux de l'antiquité c'est dû précisément au système représentatif, aujourd'hui presque universellement reçu. Il y a plus, si les gouvernements de notre âge, ont pu, jusqu'à un certain point, procurer à l'homme quelque tranquillité, quelque bonheur, en sachant conserver l'ordre et maintenir la paix dans la société, tout en assurant à chacun la jouissance de droits essentiels, imprescriptibles; s'ils ont pu, disons nous, faire tout cela, ce n'a été que juste à proportion de ce qu'on a mis en pratique le système représentatif, qu'on reconnaissait en théorie comme seul propre à assurer le bien-être des sujets d'un empire. Chaque fois que l'on voulut accorder justice à un peuple, on lui donna une bonne représentation; mais aussi chaque fois que l'on voulut le priver de ses droits, l'asservir, on le fit en le défranchisant, en intervenant dans ses élections. Nous en avons des exemples nombreux, en Angleterre et en France; en Angleterre où nonobstant les avantages d'une constitution magnifique, on voit annuellement par l'effet d'une mauvaise représentation, les trois quarts de la population, naître, vivre, et mourir misérables pour la satisfaction et au profit d'une aristocratie aussi démoralisée que brutalement stupide; en France, où le monde vient de voir avec une joie ineffable, le trône d'un tyran puissant tomber avec fracas sous l'effet de la colère du peuple, excitée jusqu'à son paroxysme encore par l'effet d'une représentation inique, d'interventions électorales injustes. Le monde abonde d'exemples des suites funestes d'un mauvais système représentatif; nous en avons encore un et un bien pénible, bien attristant, dans l'Irlande dont nous voyions encore tout dernièrement les enfants infortunés venir périr par milliers sur nos rives; dans l'Irlande dont on s'attend à chaque instant à voir les habitants infortunés en venir aux mains avec la soldatesque d'un gouvernement effréné, sans sentiments comme sans honneur.

L'Angleterre seule, en fait d'injustices exercées, aux moyens de fausses représentations électorales, tant envers ses sujets de l'empire qu'envers ses sujets des colonies, pourraient facilement nous fournir matière à volumes. C'est ainsi qu'elle tient encore à l'heure qu'il est la grande masse de ses habitants dans le servage, l'asservissement malgré toutes les tentatives de réformes du bill de 1832. L'on pourra,

si l'on veut, juger du besoin de réforme électorale qui se fait sentir dans l'empire Britannique par un passage éditorial qui se trouve dans le dernier numéro du *Wilmer European Times*. Il fait voir aussi que ces abus d'une noblesse éhontée touchent heureusement à leur fin: il nous annonce en effet la formation toute récente dans ce but, d'une puissante ligue réformiste, qui, sous la direction habile des Hume et des Cobden ne peut manquer d'atteindre ses fins, aidée qu'elle sera certainement par la classe nombreuse des chartistes. Mais à propos de chartistes, qu'il nous soit permis de dire ici que nous ne croyons pas cette classe d'hommes aussi méprisable qu'on s'est plu à le donner à entendre. Les quelques cent mille constables qui à l'instigation d'un pou-pouvoir timoré, ombrageux, ont pris les armes, pour s'opposer à l'exercice légal par leur compatriotes d'un droit inaliénable, celui de s'assembler et le délibérer publiquement, nous ont semblés infiniment plus dignes de mépris: cette démarche de leur part les a mis politiquement, dans notre opinion, comme dans celle d'un grand nombre d'autres personnes bien en arrière de leur siècle.

Mais revenons à notre sujet. Et d'abord, pourquoi aller chercher à l'étranger des exemples des maux que peut amener une mauvaise représentation? N'en avons nous pas nous mêmes une multitude sous les yeux? Le peuple canadien n'a-t-il pas lui aussi été en bute à mille et mille injustices de la même nation? comment s'y est on pris chaque fois qu'on a voulu le priver de ses libertés, de quelques uns de ses droits, si ce n'est en le privant de sa représentation ou en l'annulant, par l'intervention dans ces bandes armées et stipendiées; troupes réglées, sale écume de townships et de carefours? Et pour ne pas remonter trop haut, comment est-on parvenu à nous faire politiquement ce que nous sommes aujourd'hui? littéralement à nous nullifier? à nous mettre à la merci d'un Haut-Canada si renommé en fait de probité politique? comment est-on parvenu au pillage, non interrompu pendant des années de nos deniers? à nous faire rembourser bon gré malgré, les sottes dépenses de nos économies, de nos scrupuleux affins, (géographiquement parlant) Haut-Canadiens? comment, enfin, nos oppresseurs parviennent-ils actuellement à nous conduire comme peuple à grands pas vers une mort certaine? comment en un mot, réussit-on aujourd'hui, dans le but satanique qu'avoué hautement par les inventeurs de notre acte d'Union, de faire disparaître, de fondre cette poignée de Canadiens-Français qui ont l'impudence, selon eux, de se montrer fiers et nationaux sur les bords du magnifique St.-Laurent, découvert par leurs pères et abandonné à l'Angleterre, sous la condition expresse que nous serions traités honorablement, avec égards et justice?

Or, puisqu'il n'y a pas de bon gouvernement possible, puisqu'un peuple ne peut pas espérer obtenir justice sans une bonne représentation, même avec le gouvernement responsable tout excellent qu'il puisse être; et que notre représentation est évidemment mauvaise, injuste, puisque grâce à ses défauts l'on est parvenue à nous faire tant de mal et que l'on a à sa disposition les moyens de nous en faire autant dans la suite, et plus encore; concluons en donc que tous d'une voix, nous devons instamment et énergiquement demander, bien résolu de l'obtenir, une bonne, une vraie réforme électorale; une réforme électorale telle que seul a pu en vouloir une le comité constitutionnel de la réforme et du progrès; une réforme électorale enfin telle qu'elle nous donne l'assurance de ne pas demander sous l'influence corruptrice du Haut-Canada, dans un état d'infériorité politique vis à vis de quelques classes que ce soit de nos co-sujets Canadiens de quelque origine, de quelque croyance qu'ils puissent être. Non seulement c'est notre droit, mais encore nous y sommes tenus en honneur; c'est pour nous un devoir impérieux. Nous ne pouvons, sans réclamations, rester dans la position abjecte où nous nous trouvons placés, sans jurer contre le bon sens, contre l'honneur, contre le devoir, contre le nom canadien enfin, auquel il faut bien avouer que nous devons aussi quelque chose. Nous devons demander, disons nous, la réforme électorale: c'est pour nous un devoir. En effet, on nous tue; et il n'est pas plus permis à une nation de se laisser ruiner, de se laisser tuer, qu'il n'est permis à l'individu de se suicider ou de se laisser assassiner. Dieu en créant les hommes et en les formant en société leur a imposé des devoirs non seulement individuellement, mais encore collectivement et comme peuples. Individuellement, il leur a surtout donné leur vie à défendre, sous peine de crime, contre tout attentat; collectivement et comme peuples, il leur a donné des droits, non moins précieux que la vie, à défendre, aussi contre tout attentat, comme aussi sous peine de crime bien grand: ces devoirs sont aussi sacrés les uns que les autres.

Convaincus de tout ceci, soyons donc bien décidés à faire tout en notre pouvoir pour obtenir la réforme électorale. Mais, quelle représentation nous faut-il? Que faut-il pour qu'une représentation soit bonne, puisse assurer à tous la jouissance pleine et entière de leurs droits, la sûreté, la liberté, l'égalité? C'est là une question de grande importance, qu'il emporte hautement de décider, et à l'éclaircissement de laquelle nous allons incessamment nous mettre à travailler.

Voyez et Jugez.

Comme une grand nombre de nos lecteurs n'ont pas l'avantage de lire les journaux qui soutiennent la discussion avec nous et qui attaquent tout ce qui paraît dans nos colonnes, de quelque nature que ce soit, nous voulons les mettre à même de juger la bonne foi qui régit dans les écrits de nos adversaires en leur mettant sous les yeux la tactique suivie dans un cas particulier, par celui de nos confrères

que nous devons regarder comme le plus religieux, le plus moral et le plus honnête, puisqu'il porte le titre de *Mélanges Religieux*.

M. Papineau, dans sa lettre, publiée dans l'*Avenir* du 17 mai dernier, après avoir répudié les louanges insidieuses que lui avait faites le *Transcript* à propos d'un langage que ce journal lui prêtait et qu'il n'avait jamais tenu, disait: " Si j'étais capable d'un égoïsme aussi abject, d'un servilisme aussi orlé, je serais digne de tomber dans ce que je regarde comme le plus bas degré de l'échelle sociale; digne de devenir, non par nécessité et pour gagner mon pain, ce à quoi un homme honnête, mais informé peut être réduit, à devenir, dis-je garçon typographe volontaire dans l'imprimerie du *Transcript*." En lisant ces lignes nous avons compris, non pas que M. Papineau voulait insulter et outrager la classe des typographes qui est tout aussi respectable que toute autre classe de la société, mais qu'il voulait représenter comme digne de mépris et comme réduit au plus bas degré de l'échelle sociale un homme qui, non par nécessité et pour gagner son pain, mais par inclination et de son choix deviendrait typographe dans l'imprimerie d'un journal aussi méprisable que M. Papineau représentait le *Transcript*. Il nous semble que la chose ne pouvait se comprendre autrement et nous ne pensons pas que l'éditeur des *Mélanges Religieux* consentirait à avouer publiquement qu'il ne l'a pas comprise ainsi. Si nous pensions qu'il fut assez peu intelligent pour la comprendre autrement nous lui pardonnerions, en le plaignant, la manière dont il a interprété ce passage. Mais le soin qu'il a eu d'en retrancher une partie en le citant, nous fait voir qu'il a chez lui plus de mauvaise foi que de manque de jugement. Nous allons voir: Dans les *Mélanges RELIGIEUX* du trente mai dernier, en tête de l'article éditorial on lit le passage que nous avons cité plus haut défiguré et tronqué comme suit: " Si j'étais capable d'un égoïsme aussi abject, d'un servilisme aussi orlé, je serais digne de tomber dans CE QUE JE REGARDE COMME LE PLUS BAS DEGRÉ DE L'ÉCHELLE SOCIALE; digne de devenir GARÇON TYPOGRAPHE VOLONTAIRE."

" Manifeste du 15 mai 1848."

Après une violation aussi flagrante des règles prescrites par la bonne foi, la bienséance, l'honnêteté, la morale et la religion surtout, l'éditeur des *Mélanges* couronne l'œuvre en consacrant plus d'une colonne de son journal RELIGIEUX à faire voir tout l'odieuse qui résulte des paroles qu'il met dans la bouche de M. Papineau, mais que ce dernier n'a jamais prononcées ni écrites.

C'est un de ces coups d'Etat qui caractérisent et font apprécier à sa juste valeur celui qui a la bassesse et l'effronterie de recourir à de pareils moyens. Comment! M. l'éditeur des *Mélanges*, vous en qui on a reposé avec confiance pour vous confier la rédaction d'un journal que l'on veut donner comme l'organe du clergé, vous qui ne craignez pas de venir nous parler au nom de la religion, vous qui avez mission d'éclairer le peuple, vous n'avez pas rougi, la plume ne vous est pas tombée des mains, ne s'est pas révoltée, votre honneur ne vous a pas arrêté sur le bord de l'abîme, lorsqu'un noir démon vous a soufflé l'idée d'un procédé aussi infâme et aussi immoral? Songez-y, M. vous attaquez et combattez les opinions d'un citoyen, votre compatriote; votre devoir est de faire voir ce qu'elles ont de bon et de mauvais pour mettre vos lecteurs à même d'en juger, à l'aide des savantes réflexions que personne ne vous contestera le droit de faire; et pour parvenir à ce but, vous tronquez, vous défigurez, vous changez complètement le sens des écrits ou des paroles de votre adversaire! Parce qu'un homme dit qu'il se croirait deshonoré d'être volontairement, et par son choix, garçon typographe dans une certaine imprimerie qu'il regarde comme méprisable et abjecte; vous dites au public que cet homme insulte et outrage toute la classe des typographes qu'ils place au plus bas degré de l'échelle sociale, et appuyé sur des allégués aussi perfides et aussi mensongers, vous prenez de la occasion de soulever l'indignation publique contre celui à qui vous attribuez une infamie dont vous seul êtes l'auteur! Et encore une fois vous n'avez pas craint, en traçant ces lignes, l'indignation qu'un pareil procédé exciterait contre vous chez tous ceux qui en découvriraient la malhonnêteté, vous n'avez pas considéré que vous perdriez à jamais, par un pareil artifice, le journal que vous conduisez, dans l'opinion de tous les honnêtes gens! Si vous n'avez pas réfléchi à de pareilles conséquences, si vous n'avez pas compris la portée et la nature de ce que vous avez écrit, vous êtes bien imprudent et bien digne de pitié; mais si vous y avez réfléchi, si vous l'avez compris, vous êtes déjà maître passé dans la voie du mensonge, de la fourberie, de la duplicité, de la perfidie et de la malhonnêteté.

Nouvelle d'Europe.

IRLANDE.— Les dernières nouvelles d'Irlande sont alarmantes. Des clubs d'ouvriers paradaient dans les rues de Dublin. Il y avait eu plusieurs petites rencontres avec la police. Les feux de joie étaient très nombreux, on en voyait sur toutes les côtes, lors que la nouvelle de la décision de l'affaire de Meagher et Mitchell fut connue. On craignait beaucoup que des troubles n'éclatassent. On soupçonnait que le gouvernement choisirait un jury corrompu pour Mitchell. Des vrais bills furent trouvés contre lui.

FRANCE.— La tranquillité régnait aux dernières nouvelles. Dans quelques unes de Provinces pourtant, il y avait des troubles. A Lyon il y avait eu une émeute assez considérable. La chambre nationale et le gouvernement paraissent ne pas s'accorder sur quelques mesures. Le bruit

courait que La Martine et Ledru Rollin résigneraient leurs sièges et que M. Arago et M. Marast les remplaceraient. A Toulon le peuple en vint aux prises avec les troupes, il s'empara de l'arsenal, mais en fut chassé.

ITALIE.— Il y a eu une insurrection considérable à Naples. La ville a été presque détruite, 400 soldats de morts. La garde nationale fut désorganisée et l'on forma un nouveau ministère.

EMIGRATION CANADIENNE.— Les campagnes perdent tous les jours un grand nombre de familles qui s'en vont aux Etats-Unis. Samedi dernier au premier voyage du vapeur de Laprairie, il y avait ONZE FAMILLES canadiennes, que partaient pour Chicago. Une de ces familles se composait de 13 et une autre de 11 personnes. Elles venaient de St. Philippe et des environs. On nous assure que le comté de Huntingdon a perdu au moins 100 familles depuis le mois d'avril. Un de nos correspondants du courant Ste. Marie nous dit qu'il est à sa connaissance que 11 familles du faubourg Québec sont parties en un seul jour, et qu'un grand nombre d'autres partent tous les jours. Ce correspondant est un ouvrier lui-même, et est porté de connaître ces faits. Nous regrettons de ne pouvoir publier sa correspondance aujourd'hui, il s'étend sur l'importance de la colonisation des Townships, avec force, raison, droit et justice. Chacun devrait s'empresser d'aider l'organisation de l'association des établissements canadiens. Nous reviendrons sur ce sujet.

ASSEMBLÉE DES COMMIS MARCHANDS.— A une nombreuse assemblée de commis marchands de cette ville, tenue le 7 courant.

M. Mousseau fut appelé au fauteuil.
M. G. Laflamme fut nommé secrétaire.
Sur motion de M. A. Généreux, secondé par M. O. Lacroix.

Résolu: Que c'est avec le plus grand plaisir que nous avons toujours vu l'anniversaire de la St-Jean Baptiste, chomé de la manière qu'il l'a été depuis quelques années à Montréal.

Sur motion de M. F. E. Dorion, secondé par M. J. N. Thériault.

Résolu: Que désirant y prendre part autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire, une adresse soit adoptée demandant à nos patrons de vouloir bien tenir leurs magasins fermés jusqu'à midi, afin de nous permettre de pouvoir assister aux cérémonies religieuses, patriotiques et nationales qui ont lieu le jour de la St-Jean Baptiste.

Sur motion de M. C. E. Leblanc, secondé par M. V. Beaudry.

Résolu: Qu'un comité de six soit nommé, se composant de MM. A. Mousseau F. E. Dorion G. Laflamme, A. Généreux, O. Lacroix, J. B. E. Dorion, afin de préparer une adresse, de la faire signer et de la présenter aux marchands canadiens pour avoir leur consentement.

Sur motion de M. J. B. Poutré, secondé par M. J. F. Roy.

Que les procédés de cette assemblée soient publiés dans l'*Avenir*.

Sur motion de M. A. Guimont secondé par M. A. Roy. Que des remerciements soient votés au président et au secrétaire.

Après quoi l'assemblée se leva.

G. LAFLAMME.

Secrétaire.

Nous publions aujourd'hui les procédés de l'assemblée des commis marchands, qui a eu lieu la semaine dernière. Les commis doivent s'empresser de signer l'adresse qui leur sera présentée. Il faut demander pour obtenir.

EMIGRATION.— D'après des documents envoyés en Angleterre au nom de notre ministère et une nouvelle dépêche de lord Grey sur l'émigration, le tout publié dans le *Pilot* du 1er juin, nous déduisons 1°. Que la loi d'émigration adoptée par notre chambre dans la dernière session, d'après les instructions de lord Grey, ne sera pas désapprouvée en Angleterre.— 2°. Que le ministère est entré en négociation avec l'Angleterre pour faire des changements importants dans le système d'émigration suivi jusqu'à présent.

Il n'est peut-être pas de sujet qui touche à des intérêts plus vitaux pour le Canada qu'un bon système d'émigration. La discussion doit s'en faire promptement afin de murir et d'adopter un système stable et bienfaisant. Nous attendons des organes ministériels un exposé des vues et du plan d'émigration et de colonisation que se propose d'adopter le ministère. Nous sommes à étudier les documents officiels que nous avons sous les yeux, et dans un prochain No. nous apprécierons la gravité des démarches de notre administration et la valeur des propositions que nous fait l'Angleterre.

SOIRÉE ST. JEAN-BAPTISTE.— Nous voyons avec satisfaction que les Messieurs de l'Institut, s'occupent activement d'organiser une soirée publique, pour le jour de la St. Jean-Baptiste, comme ils l'ont déjà fait les deux dernières années. Lorsque l'Institut organisa pour la première fois une réunion semblable, ce fut une heureuse idée. On ne pouvait mieux terminer la journée, qu'en offrant aux dames l'occasion de prendre part aux réjouissances de la fête nationale. Depuis deux ans, Josephite à su apprécier, à chaque fois qu'elle en a eu occasion, cette marque de déférence de la part de Jean Baptiste, et nous espérons que cette année elle saura faire honneur encore à l'invitation qui lui est faite de s'y rendre. On nous dit que la soirée aura lieu le lundi 26 juin, au lieu du 24, qui se trouve le samedi. La soirée aura lieu chez M. Clifton, l'ancien Hotel Rasco.

LE GROS BOURDON.— Nous voyons avec plaisir que les préparatifs nécessaires, pour monter la grosse cloche dans la tour de l'église paroissiale, se poursuivent avec activité. Le Gros Bourdon sera béni dimanche prochain, nous espérons qu'il se fera entendre solennellement le jour de la St-Jean Baptiste.

CORPORATION DE MONTRÉAL.— A la séance du conseil, tenu le 7 courant, il fut lu un rapport du comité de l'eau exposant que les améliorations suivantes étaient nécessaires.

1°. Il faut une nouvelle chaudière pour l'engin de l'aqueduc. Coût de cette dépense £300.

2°. La bâtisse de l'engin a besoin d'être reconstruite. Coût de cette dépense £105.

3°. L'augmentation des demandes pour l'eau dans la cité, exige la construction d'un nouveau réservoir. Le réservoir actuel au dessus de l'hôtel de ville, ne contient que 1,577 tonnes d'eau. Le comité pense que si l'on pouvait se procurer un lot à bas prix sur la côte Sherbrooke, ce serait la meilleure place pour un nouveau réservoir, vu que c'est un site plus élevé qu'aucune bâtisse de cette ville, ce qui rendrait la quantité d'eau suffisante en tout tems, et ce qui n'est pas le cas actuellement. Si le conseil adopte cette suggestion il lui faudra importer pour £1,500, de tuyaux de fonte. La construction de ce réservoir etc., coûterait £1,250. Le total serait de £2,750. Le comité n'ayant pas les fonds nécessaires il prie le conseil de prendre les moyens de se procurer cette somme.

Le comité a fait poser 268 verges de tuyaux de fer, et 287 de plomb dans différentes rues, ce printemps.

Le nombre de personnes qui prennent de l'eau est de 53 de plus que d'ordinaire.

La lacune que nous signalions l'autre jour, au sujet des sources de Varennes, vient de disparaître. Comme on le verra par une annonce que nous publions plus loin, Mde. St-Julien, a loué les sources ainsi que l'Hotel. Nous sommes persuadés que les amateurs des récréations à la campagne apprendront cette nouvelle avec plaisir. Cette maison ne pouvait tomber entre des mains plus habiles et nous ne doutons nullement qu'elle ne soit fréquentée par un grand nombre de personnes. On nous dit qu'un bateau à Vapeur, doit faire le trajet de Varennes, trois fois par semaine. Ce sera une des plus agréables promenades que nous ayons aux environs de Montréal.

L'éditeur de la *Revue Canadienne* ne s'est pas encore rendu à notre invitation, non plus que ses *Plusieurs Lecteurs* de St-Denis, pour toucher de leurs mains, et voir de leurs yeux, l'autographe de la correspondance que nous avons publiée le 31 mai dernier, dont ils nous accusaient d'être les auteurs. Nous disons donc que la correspondance publiée dans la *Revue* du 2 juin, n'était pas de St-Denis, mais bien de Montréal et du cru du savant rédacteur. Qu'on nous prouve le contraire, nous nous retracerons!

On trouve dans le *Canadien* du 9 juin une correspondance donnant la statistique suivante:

Etat des voix à la clôture du Poll:
Méthot, 1669 Légaré, 1196
Majorité de Méthot, 473
Nombre des votes Canadiens-Français.
Méthot, 633 Légaré, 1150
Majorité canadienne du Légaré, . 517!
M. Légaré n'a donc eu que 46 voix étrangères, pendant que M. Méthot en a eu 1036!!
Nombre des propriétaires qui ont voté:
Méthot, 599 Légaré, 975
Majorité des propriétaires pour Légaré . 376.
On peut juger quel était le candidat le plus populaire parmi les Canadiens et les citoyens intéressés à l'ordre.

INSTITUT-CANADIEN.

Les élections des officiers de l'Institut-Canadien, en remplacement de ceux qui avaient résigné leurs sièges, ont eu lieu jeudi dernier. Les officiers qui ont été élus sont MM.

R. Laflamme	Président
G. Ouimet	1er Vice Président
A. Mousseau	2nd do do
R. Bellemare	Secrétaire archiviste
E. Labrosse	Assistant do do
J. Papin	Secrétaire correspondant
A. Magnan	Assistant bibliothécaire
J. R. Giroux, J. Lespérance, J. de Montigny et A. Généreux,	membres adjoints du comité de Régie.

— On nous prie d'annoncer que des instructions, sur la tempérance, seront données par le révérend père Chiniquy, à l'église St-Jacques, vendredi et samedi prochain, à 5 heures le matin, et à 7 heures le soir, chaque jour.

— Il y a eu une grande assemblée hier soir, au marché Bonsecours, pour prendre en considération les lois de navigation du St-Laurent et en demander le rappel. Nous en parlerons samedi.

— Nous avons reçu le premier numéro du 7ème volume du *Fantasque*, qui a été publié à Québec, samedi dernier. C'est toujours le même badin, il n'a pas changé de ton, ni d'allure, il fait ce qui lui plaît, va où il veut et meurt quand il le faut. Son premier numéro n'a pas trompé l'attente de ses vieux amis. Il est destiné à devenir aussi, que disons nous, beaucoup plus populaire que jamais. Dans ces tems d'effervescence politique, les sujets ne lui manqueront pas, et nous ne saurions trop encourager tout le monde à y souscrire. On souscrit chez MM. E. R. Fabre et Cie. où l'on peut se procurer des copies du journal.

NAISSANCE.

A St-Charles, comté de Richelieu, le 4 du courant, la dame de J. E. Le Blanc, écrivain, N. P., a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

En cette ville, ce matin, après une longue maladie de plus de deux ans, M. F. X. Carrière, à l'âge de 92 ans.

J. B. E. BISSON,
Ferblantier.

RUE ST. LAURENT, EN FACE DU MARCHÉ.

AVERTI ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une boutique de Ferblantier à l'endroit ci-dessus. Ouvrages de toutes sortes en main et faits à ordre. 14 juin, 1848.

HOTEL DES
SOURCES DE VARENNES.

LA soussignée ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public, qu'elle vient d'ouvrir l'HOTEL de cette place, pour la SAISON D'ÉTÉ, pour l'accommodation de ceux qui désireront résider près des EAUX.

Il y aura toujours à l'Hotel, des RAfraichissements et des GOUTERS ou Lunches de prêts, pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Juin 12 1848

1 m.

ANG ST-JULIEN.

Voyage de plaisir a Varennes.



DIMANCHE prochain, le 18 du courant, le Bateau à vapeur STE.-HELENE, Capt. Lespérance, laissera ce port à UNE heure précise de l'après midi pour Varennes, arrêtera à Boucherville, et sera de retour de bonne heure. Prix du passage, 30 sous pour aller et revenir. 14 juin, 1848.

O. DEPINCIER.

MARCHAND TAILLEUR,

A L'ENSEIGNE DU MOUTON D'OR,

RUE ST. GABRIEL

PRES L'HOTEL DU CANADA.

L'honneur de prévenir ses amis qu'il vient d'améliorer son établissement de beaucoup. Il est prêt à exécuter tout ordre pour Habit, Surtout, Pantalon, etc., qu'on voudra bien lui confier. Il reçoit constamment les dernières modes de Paris et de Londres, ainsi que celles des Etats-Unis. Montréal, 24 mai.



PROGRES DE LA REVOLUTION!

"A L'ENSEIGNE DU CASTOR."

RUE ST. PAUL,



122, A MONTREAL.

REPUBLIQUE PROCLAMEE AU MILIEU DES HARDES FAITES.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA MAISON PLAMONDON AU PEUPLE DU CANADA!

CITOYENS!

LES monopoles et les privilèges s'en vont! Désormais le plus humble des citoyens sera servi avec autant d'attention et de prévenance que le plus riche seigneur de l'époque! Que chacun achète où il sera servi avec déférence, politesse et à bonnes conditions.

Tout en vous remerciant sincèrement pour l'encouragement libéral que vous avez accordé à notre maison par le passé nous vous invitons à continuer de nous honorer de vos pratiques. Pour mériter de nouveau cet encouragement, vous l'avouerez, rien n'était plus propre à nous l'acquiescer, dans un tems comme celui-ci, que d'opérer une REVOLUTION COMPLETE, dans les prix des hardes.

La lutte a été longue entre les blouses et les paletots! L'ordre est maintenant rétabli, les baricades sont à bas, et l'établissement contient 100 pieds de profondeur.

La nouvelle république de hardes reçoit actuellement, par chaque arrivage, des adresses de félicitations avec de nombreuses consignations de HARDES FAITES et tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin, qu'elle vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques.

HARDES FAITES A VENDRE.

	s.	d.	s.	d.		s.	d.	s.	d.		
750 Surtouts de Tweed Gris	9	0	à	16	3	220 Surtouts, Frocks, drap noir et bleu	25	0	à	35	0
325 do do Drab	11	3	à	15	0	150 Gilet Drap bleu	12	6	à	18	0
800 do d'Alpaca noir	10	0	à	15	0	350 do Toile et Drill	3	9	à	5	0
450 do Paramata do	11	3	à	17	6	200 Blouse Toile	4	0	à	5	6
260 Chesterfield Cachemire Gris	22	6	à	27	6	1200 prs. Culotte Drill et Gambroon	4	0	à	5	6
350 do Tweed double foulé	18	9	à	22	6	675 do Bouragan	5	6	à	7	6
250 do Waterproof gris	17	6	à	25	0	150 do Drab bleu et noir	12	6	à	17	6
225 Habits Chasse Casemire, Doeskines carotté et gris	20	0	à	32	6	350 do Tweed barré et uni	5	6	à	8	0
150 Chesterfield en Drap français	35	0	à	47	6	1500 Vestes différente qualité	3	0	à	7	0
						250 do Satin carotté et uni	7	6	à	12	6

HARDES FAITES A ORDRE.

Surtout Drap superfin noir	50	0	à	90	0	Pantalon Casimere noir	22	6	à	30	0
Chesterfield Drap français	45	0	à	60	0	Do do carotté	20	0	à	27	6
Habit Chasse Casimere	35	0	à	50	0	Do do Doeskin gris	21	3	à	30	0
Vestes Satin noir	15	0	à	22	6	Habillement d'enfant de toute sorte	10	0	à	25	0
Do do fleuris	12	6	à	25	0	Do fait sur mesure	20	0	à	32	6

Aussi, une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeaux français de 6s. à 12/6. Casquette de drap bleu, 4s. à 6s.; Casquette de velour d'enfants, 2s. 6d. à 3s.; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

L. PLAMONDON.

M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 17 mai 1848.



L. P. BOIVIN, Notre-Dame et St. Vincent.

COINS DES RUES

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

EPICERIES, LIQUEURS, PROVISIONS, ETC.

EN GROS ET EN DETAIL. ANCIENNE PESEE,

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.



No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, liqueurs, provisions, etc., à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment de THE, CAFES, SUCRES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc., etc.

Rien ne sera épargné pour servir les pratiques avec attention et mériter une part de l'encouragement du public.

M. LAZURE,

Par LAZURE et FRÈRE. Agissants.

Montréal, 24 mai 1848

J. LENOIR,
Avocat.

No. 16, RUE ST. VINCENT.

LE VAPEUR PIONEER.



7 juin 1848.

PARTIRA de l'Assomption le LUNDI et le JEUDI à 11 heures du matin, pour Montréal. Il fera bientôt des voyages réguliers entre Terrebonne, Lachenaie, le bout de l'Isle et Montréal. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

LOUIS VOLIGNY, Capitaine.

NOUVELLE

MAISON CANADIENNE.

MARCHANDISES SECHES.

No. 71.

RUE SAINT PAUL,

PRES LE MARCHÉ BONSECOURS.



Le soussigné informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une MAISON de Commerce à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment des plus complets et des plus variés de :

- Draps superfins,
- Casimires unis,
- Casimires fantaisies,
- Patrons, vestes en satin,
- Soie, laine,
- Frappé,
- Etc., etc., etc.
- Mousseline de laine,
- Cachemire,
- Châles de toutes sortes,
- Indienne,
- Mouchoirs en soie,
- Laine, satin, coton,
- Etc., etc., etc.

Il espère par son assiduité et sa ponctualité à servir ses pratiques, pouvoir mériter une part de l'encouragement public.

ADOLPHE ROY.

N. B. On n'appelle pas les passants et on vend à des prix très réduits. Montréal, mai 1848.

Atelier Typographique.

P. GENDRON,

RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

Le soussigné reconnaissant, envers ses nombreux pratiques, qui l'ont encouragé depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, les prie de vouloir bien accepter ses plus sincères remerciements, et de lui continuer comme par le passé, l'honneur de leur encouragement.

Il vient d'agrandir le fond de son établissement et est prêt à exécuter, avec plus de goût et plus de promptitude que jamais, les ordres que l'on voudra bien lui confier. Impression de tout genre, tel que pour :

- Livres,
- Catalogues,
- Cartes d'Adresse,
- Cheques,
- Traites,
- Connaissances,
- Programmes de Spectacles, etc.
- Pamphlets,
- Billets d'Enterrement,
- Circulaires,
- Polices d'assurance,
- Cartes de Visites,
- Annales de Diligences,

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

A MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS!!!

P. GENDRON.

Montréal, 6 juin 1848.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'Avenir paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS, par année, payables par semestre, d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

On chargera le prix fixé pour les annonces pour lesquelles on n'aura pas pris d'arrangements préalables.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, 1223, rue saint Paul, et chez tous les agents ci-dessous :

AGENTS DE L'AVENIR.

- Québec, S. Drapeau,
- Trois-Rivières, P. Nourie,
- Champlain, A. J. Martineau,
- Berthier, P. J. Guitté,
- St-Anne de la Pérade, L. Bureau,
- Sorel, J. B. Lamère,
- St. Ours, Jos. Germain,
- St. Jean Dorchester, J. Marchesseault,
- St. Hyacinthe, M. Laframboise,
- St. Pie, J. C. Bachand,
- St. Rémi, J. H. Martin, Ecr.
- St. Roch des Anselets, J. B. Dupuis, Ecr.
- St. Charles, O. Hebert,
- Laprasie, Guillaume Barette,
- Pointe Lévi, V. H. Leclaire,
- St. Athanase, J. Dufresne,
- St-Roch l'Acigien, Dr. Robitaille,
- St-Jérôme, G. Préfontaine.

Le Directeur-Gérant,
J. B. E. DORION.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR,
W. H. ROWEN,
Imprimeur.